

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 3 février 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conventions de servitudes avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement
du Finistère (SDEF) - Avenue de la libération**

—————
**Afin de procéder à l'effacement des réseaux électrique et téléphonique dans le
secteur de la gare, il convient de signer deux conventions de servitudes de passage avec
le SDEF.**

Dans le but de procéder à l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, la ville de Quimper autorise, sur des terrains lui appartenant, au profit du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires techniques sur les parcelles cadastrées section BK numéros 114 et 115 situées avenue de la Libération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions et tous les actes à intervenir.